

Repères IREM

La revue des Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques

Consignes pour soumettre un article à *Repères IREM*

Dernière mise à jour : 08/01/2024

Vous souhaitez proposer un article à *Repères IREM*. Voici quelques consignes à suivre pour faciliter le travail de toute l'équipe éditoriale.

Votre proposition d'article doit être envoyée en version numérique en fichier attaché (*.rtf ou *.doc ou *.pdf) à l'adresse électronique du rédacteur en chef suivante : reperes-irem@univ-irem.fr. Identifiez le fichier numérique de votre article dans son intitulé par le nom du correspondant et la date de la version sur le modèle suivant « **Reperes-NOM-DATE** ».

Pour pallier les problèmes éventuels d'ouverture de fichiers, merci de doubler, dans tous les cas, ce mél d'un envoi de la version PDF.

N'oubliez pas de mentionner en tête de l'article la liste exhaustive de tous les auteurs (nom et prénom complet sans initiale), ainsi que l'IREM éventuel de rattachement, avec les coordonnées électroniques et postales de l'auteur chargé des contacts avec le comité.

Si l'auteur collectif est un groupe de travail IREM, mentionnez l'intitulé exact du groupe en précisant en note de bas de page de l'article la liste des membres de l'équipe et leur affectation professionnelle.

Écrivez votre article en traitement de texte compatible Word (si possible éviter Tex, Latex ou autres, qui posent de grosses difficultés lors de la mise en pages finale).

Un article ne doit pas dépasser 25 pages tout compris (texte, tableaux, figures, dessins, bibliographie, annexes diverses). Les tableaux, figures, dessins et images sont destinés à être publiés en couleur. L'auteur doit veiller à la qualité des images. Ils devront être fournis également dans des fichiers séparés avec une très bonne résolution (par exemple 600 dpi minimum).

Proposez un titre court et un résumé de 500 caractères/espaces environ accompagné de quelques mots-clés. Pensez à numérotter les pages et à proposer une bibliographie limitée et adaptée au lectorat.

Enfin sachez que le comité de lecture se réunit en janvier, mai, septembre et novembre de chaque année. À chaque séance, le comité examine les propositions d'articles reçues avant le 15 du mois précédant la réunion.

En proposant votre texte à *Repères IREM*, vous vous engagez à ne pas soumettre ce même texte parallèlement à une autre revue tant qu'il n'aura pas fait l'objet d'un refus explicite par le comité de lecture de *Repères IREM*, ou que le projet de publication n'aura pas été explicitement retiré par son auteur.

Yves DUCEL,

Repères IREM (mél : reperes-irem@univ-irem.fr)

.....
Pour consulter la page Web de la revue *Repères IREM* avec l'intégralité de ses articles en ligne sur le site de l'IREM de Grenoble, utilisez le lien : <https://irem.univ-grenoble-alpes.fr/revues/reperes-irem/consultation-en-ligne/>

Pour soumettre un article à *Repères IREM*, écrire à reperes-irem@univ-irem.fr

Pour vous abonner à *Repères IREM* ou acheter séparément des numéros, contacter l'IREM de Grenoble à l'adresse suivante : Université Grenoble Alpes - IREM de Grenoble, 100 rue des Mathématiques, CS 40700, 38058 GRENOBLE CEDEX 9

Tél. : +33 (0)4 76 51 44 06 ; Courriel : irem-secretariat@univ-grenoble-alpes.fr